

Ordre du jour du prochain conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
 - Adoption de l'ordre du jour :
1. Décisions modificatives : budget eau
 2. Admission en non-valeur : budgets eau et assainissement
 3. Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau
 4. Avenant à la convention d'inspection avec le Centre de Gestion
 5. Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
 6. Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT